



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE**

16 ET 17 SEPTEMBRE 2023

40 ANS

Marc PASQUIER – France POULAIN

Le cimetière allemand de Champigny-la-Futelaye

Discret. Tel pourrait être le qualificatif de ce cimetière allemand perdu au sud d'Évreux et qui accueille plus de 19 954 soldats allemands (dont 816 regroupés dans une fosse commune) tombés en Normandie durant la Seconde Guerre mondiale. Il est à ce jour le huitième cimetière allemand en nombre de sépultures sur le territoire français et le cinquième pour la Seconde Guerre mondiale¹.

Plus que discret, ce cimetière a été longtemps invisible et méconnu, même chez les riverains proches. Mais au fil des ans, les allers et venues réguliers de voitures, et même souvent de camping-cars, en provenance d'Allemagne notamment, montrent que ce cimetière n'est pas oublié – loin de là. À leur bord, des personnes seules ou des familles entières, souvent sur plusieurs générations. Des enfants, neveux, petits-enfants, arrière-petits-enfants, qui ont parcouru un millier de kilomètres pour honorer la mémoire d'un père, d'une mère, d'un oncle, d'un grand-père, qu'ils l'aient connu ou non, mais dont ils perpétuent le souvenir. Après leur départ, un bouquet, une plaque, une petite pierre gravée prolongera leur présence dans ce petit bout de France où repose une partie de leur histoire.

Créé en août 1944 par les Américains lors de la progression des troupes alliées dans la région, il accueille à cette époque des soldats alliés et allemands. La partie américaine se situe alors au sud du chemin d'accès et la partie réservée aux soldats allemands se positionne au nord-est. Il devient entièrement allemand au début des années 1950 quand l'armée américaine déplace ses soldats au cimetière de Colleville-sur-Mer notamment, ou les rapatrie aux États-Unis. C'est la conséquence de la convention franco-allemande du 23 octobre 1954 relative aux sépultures militaires de la guerre 1939-1945² qui permet d'amorcer des travaux d'exhumation et de transfert des soldats morts au cours de la Seconde Guerre mondiale ainsi que leur inhumation dans des cimetières de regroupement.

Le site est beau, il respire la tranquillité, on y pénètre par un sas d'entrée qui permet à chacun d'appréhender le fait qu'il va rentrer dans un lieu qui étonne au sein de cet environnement agricole. Viennent ensuite les dix stèles en travertin qui indiquent le nom de communes³ où les combats se sont déroulés. Les soldats, issus de tous les corps d'armée (aviateurs, fantassins, artilleurs, marins etc.), présents à Champigny-la-Futelaye ne sont donc principalement pas morts sur place.

Chaque pierre tombale comporte une croix et accueille quatre soldats. Ces tombes semi-collectives ne proviennent pas d'une volonté particulière mais sont liées au grand nombre de soldats à enterrer sur le terrain imparti. Les croix en pierre calcaire sont d'un dessin simple tout comme la chapelle, magnifique par le recueillement qu'elle autorise. Cela correspond à ce qui avait été établi lors du traité de Versailles en 1919 qui imposait aux nations vaincues des dispositifs sobres.

Le paysage contribue également à cet apaisement de l'esprit avec l'alignement des sépultures sur une belle pelouse plane et arborée. Il ne faut pas y voir un hasard mais bien un objectif. C'est avec la Première Guerre mondiale que les pays belligérants ont « développé un monument d'un type nouveau, facilement reconnaissable par ses tombes alignées comme un régiment passé en revue : le cimetière militaire, qui marque certains paysages comme un sceau sur une charte médiévale⁴ ». Aussi, Otto von Stülpnagel chef des

1 Derrière les cimetières d'Andilly, en Meurthe-et-Moselle, Bourdon dans la Somme, La Cambe dans le Calvados et Dagneux dans l'Ain.

2 Cf. son art. 5 : « Le Gouvernement de la République française fournira gratuitement les terrains nécessaires à l'aménagement définitif des sépultures de guerre. Il garantira la protection des sépultures de guerre allemandes sur le territoire français ainsi que le droit, pour les morts allemands, d'y reposer définitivement ».

3 Eure : Arnières-sur-Iton ; Orne : Alençon, Chambois, Fel, Tournai-sur-Dive, Bagnoles-de-l'Orne ; Seine-Maritime : Dieppe, Rouen, Le Havre ; Val-d'Oise : Pontoise.

4 Antoine PROST, « Les cimetières militaires de la Grande Guerre, 1914-1940 », *Le Mouvement social*, n°237, 2011/4, p. 136.

forces d'occupation allemandes en France d'octobre 1940 à février 1942, le général Friedrich Dollmann, chargé de l'Occupation de la partie ouest de la France (Bretagne, Normandie), le général SS Fritz Witt, chef de la 12^e Panzerdivision SS Hitlerjugend, Hans Hermann Junge, officier d'ordonnance et majordome de Hitler entre 1940 et 1943 ou le pilote Josef Wurmheller, Hauptmann (capitaine) de la Luftwaffe, sont enterrés parmi les autres soldats, sans signe distinctif autre que la mention de leur grade, sous leur nom. Il existe une unité dans la mort qui donne un sens exceptionnel à cet espace.

Ce cimetière est géré par le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (Service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes). C'est une association privée qui a été créée en 1919⁵ par les familles des soldats morts pour leur pays afin de suppléer l'absence de commission particulière en Allemagne permettant de répondre aux dispositions de l'article 225 du traité de Versailles, selon lesquelles « les Gouvernements alliés et associés et le Gouvernement allemand feront respecter et entretenir les sépultures des soldats et marins inhumés sur leurs territoires respectifs ». Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la République fédérale d'Allemagne a confié à cette association la tâche de veiller à l'entretien de l'ensemble des cimetières allemands à l'étranger, avec pour mot d'ordre « la réconciliation par-dessus les tombes ». En 1958, un chantier de jeunesse international a ainsi entrepris les travaux d'aménagement du cimetière de Champigny-la-Futelaye, permettant son inauguration le 12 septembre 1964⁶.

Le Volksbund continue de veiller à la préservation du site en entretenant les espaces verts, en assurant l'élagage des arbres plantés au moment de sa création ou en renseignant les familles des défunts venues se recueillir ou tous ceux et celles qui souhaiteraient avoir des informations sur ce lieu chargé d'histoire. Il assurerait également les inhumations nouvelles en cas de besoin car l'on continue à mettre à jour des corps de soldats⁷, et organise les cérémonies commémoratives. Actuellement, les travaux qui sont menés sur les traces des dernières guerres dans l'Eure permettent de donner une visibilité accrue à ce site, car le devoir de mémoire se doit d'être entretenu et partagé.

** Cet article est extrait de l'ouvrage « Un siècle d'aéronautique et de relations franco-allemandes » sous la direction de Jean-Michel GUIEU, 2022*

⁵ Voir à ce propos l'article d'Élise JULIEN <http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr/le-reamenagement-des-cimetieres-allemands-par-le-vdk/> (page visitée le 10 avril 2021).

⁶ <https://kriegsgraeberstaetten.volksbund.de/friedhof/champigny-standre> (page visitée le 11 mai 2021).

⁷ À chaque nouveau soldat découvert, c'est la Direction régionale des Affaires culturelles qui contacte le service inhumation du Volksbund. Un dossier de recensement puis un autre d'identification sont créés et les ossements sont collectés dans un sarcophage de carton ou de plastique et inhumés dans l'un des cimetières de regroupement.